



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Février 2025

- 1. Introduction**
- 2. Valeurs associatives**
- 3. Objectifs éducatifs et pédagogiques**
- 4. Public**
- 5. Moyens**
- 6. Règles de vie**
- 7. Fonctionnement**
- 8. Partenaires**

1. Introduction

La Chautothèque est une initiative citoyenne collective, sous forme d'association loi 1901, dont l'objet consiste à créer du lien social en milieu rural, en offrant de nouveaux services à la population, en lien avec la transition écologique. Les deux premiers services identifiés sont les suivants : une ludothèque et une objethèque. Ce document introduit le projet de fonctionnement du service de ludothèque.

2. Valeurs associatives

Les valeurs de la Chautothèque ont été définies comme suit :

- Partage : la ludothèque est un lieu d'échange, où l'on vient partager un temps collectif autour des activités ludiques dans un cadre convivial.
- Lien social : la ludothèque est un lieu ouvert à tous, elle défend, par essence, une mixité sociale, culturelle et générationnelle. Elle prône la solidarité entre pairs.
- Circularité : la ludothèque défend l'idée de bien commun en partageant l'usage des jeux de société propriété de l'association.

Finalement, la ludothèque porte les valeurs de l'éducation populaire : « L'Education Populaire selon Condorcet est l'art de s'éduquer par soi-même avec d'autres. Elle est à la fois une méthode active et un état d'esprit de responsabilité et de générosité qui donnent du sens à notre vision du monde. Elle s'inscrit dans le principe républicain de la laïcité sans discrimination raciale et sans distinction de religion, de sexe, d'âge et de condition sociale ». « Portés par l'ensemble du tissu associatif, tous ces apprentissages sont l'occasion de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public, écouter, développer son sens critique, bref ouvrir son champ de conscience tout en devenant un citoyen co-constructeur de son environnement »

3. Objectifs éducatifs et pédagogiques

La ludothèque a pour principal objectif de favoriser la pratique du jeu libre et de faire reconnaître son importance tant sur le plan éducatif que social et culturel. La ludothèque, par la diversité et le nombre de jeux proposés et leur disposition attractive, favorise le jeu libre, désintéressé et spontané.

Rôle éducatif : favoriser les apprentissages à travers le jeu

La ludothèque vise à offrir toutes les possibilités d'épanouissement des activités ludiques. Si le jeu est un média essentiel à l'apprentissage et au développement harmonieux de l'enfant, il n'en reste pas moins enrichissant pour l'adulte.

Rôle social : offrir un espace de rencontre et d'échange

La ludothèque donne à toutes les familles et tous les individus l'accès à un média culturel souvent onéreux.

Pour favoriser les échanges, l'esprit associatif et les rencontres, la ludothèque propose un espace favorable à la socialisation, ouvert aux différences afin d'encourager l'intégration et la reconnaissance de l'autre.

Jouer c'est avant tout passer un bon moment avec les autres !

Rôle culturel : diffuser la culture ludique et la pratique du jeu

La ludothèque est avant tout un lieu de distraction à travers le jeu, de détente et de loisirs à travers un objet culturel parfois méconnu. Elle est un lieu de sensibilisation à cette culture ludique !

Rôle intergénérationnel : favoriser le lien et la mixité sociale

Le jeu est un objet de médiation et médiateur des relations. Il permet notamment de communiquer, de s'exprimer. Il met aussi en interaction des individus de tous âges et de toutes cultures. La ludothèque permet à plusieurs générations de se rassembler autour d'un même jeu, et de partager un moment de plaisir, de convivialité propice à l'échange.

4. Public

La ludothèque est ouverte à tous, sans distinction : tous âges, tous milieux sociaux, toutes les cultures, exempts ou non de handicaps. La ludothèque est un espace de vie laïque et apolitique.

5. Moyens

Moyens humains

La ludothèque s'appuie exclusivement, dans un premier temps, sur une équipe bénévole. Chaque adulte est libre de s'engager au sein de l'équipe à condition d'accepter pleinement à ce projet de fonctionnement. Le bénévolat peut être régulier ou ponctuel, il peut concerner une ou plusieurs missions de la ludothèque : accueil du public, administratif, ...

Moyens financiers

Les ressources de la ludothèque proviennent :

- Des cotisations des adhérents à l'association et des locations de jeux de société,
- Des manifestations extérieures (tombola, buvette, animation, ...),
- Des subventions publiques (CAF de Savoie, mairies de Chautagne, Grand Lac, département de la Savoie, région Auvergne Rhône Alpes, fond leader, ...),
- Du mécénat privé,
- Des dons privés.

Moyens matériels

Suite à la signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Social de Chautagne (SIVSC), la ludothèque dispose d'un accès partagé à la Salle Covex située place Jean Masse à Serrières-en-Chautagne. Ce lieu est, à date, partagé avec le SIVSC mais également l'espace jeunes de l'ALCC, centre social de Chautagne.

La ludothèque dispose également d'une sélection de jeux de société, des jeux de règle dans un premier temps. Ces jeux proviennent de dons des habitants du territoire mais également d'achat de jeux grâce aux subventions d'investissement de la CAF de Savoie et du fond européen LEADER.

6. Règles de vie

Elles s'attachent à véhiculer les valeurs du vivre ensemble à travers les droits et devoirs de chacun au sein de la vie en collectivité (notamment le respect des personnes et du matériel).

Elles figurent dans le règlement intérieur de la ludothèque et expliquées, par l'équipe, lors de la première visite. L'équipe s'assure que ces dernières sont comprises et respectées par les utilisateurs.

Les règles définies sont les suivantes :

- Les adultes sont responsables des enfants qu'ils accompagnent.
- Chaque adhérent doit ranger l'espace qu'il occupe avant de le quitter.
- Les jeux de société sont classés et rangés par catégorie ; il est demandé de respecter ce classement lorsqu'on range un jeu après y avoir joué.
- Il est interdit de manger ou boire dans la Chautothèque en dehors de l'espace prévu à cet effet. Dans ce dit-lieu, balai, pelle, et éponge sont à votre disposition.
- La ludothèque est un lieu convivial, il est important de respecter les autres usagers et les bénévoles. Les comportements suivants ne pourront être tolérés :
 - o La tenue de propos désobligeants et irrespectueux, envers l'association ou les autres membres,
 - o Le non-respect de la laïcité, la promotion d'un parti ou d'une confession au sein de l'association,
 - o Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation,
 - o Un comportement dangereux envers les autres membres,
 - o La détérioration de jeux de société, des objets ou du matériel mis à disposition par l'association.

7. Fonctionnement

La ludothèque offre un lieu de vie au sein de l'espace Covex, situé place Jean Masse à Serrières-en-Chautagne (73310). Cet espace est composé de

- 1 cuisine
- 1 salle d'activité
- 1 bloc sanitaire

Il est ouvert à tous et permet le jeu libre sur place lors de ses permanences :

- Hors vacances scolaires :
 - o Mercredi de 9h à 12h,
 - o Samedi de 9h à 12h.
- Vacances scolaires :
 - o Samedi de 9h à 12h.

Des événements pourront être proposés en dehors de ce lieu et de ces horaires, et notamment des soirées jeux, réservées à un public adulte. Ces événements se feront en itinérance sur les 8 villages qui composent la Chautagne.

Jeux sur place

La salle du Covex est, lors des permanences, une invitation à jouer, tout en préservant la liberté du choix. L'aménagement de la salle peut évoluer en fonction du public accueilli. Les mineurs sont sous la responsabilité des adultes. Le fond de jeu est à disposition du public souhaitant jouer sur place, sous réserve de ranger tout jeu ou jouet après utilisation.

Prêt de jeux

La ludothèque dispose d'un fond de jeux et permet aux adhérents d'emprunter jusqu'à 3 jeux sur des périodes de 3 semaines. Les jeux sont vérifiés au retour par un bénévole (le contenu est inscrit sur la boîte du jeu), des sanctions sont prévues en cas de perte de pièces ou de jeux.

Soirée Jeux

Les soirées jeux, ont lieu a minima une fois tous les deux mois. Elles offrent aux adultes des temps de jeux de découverte pour les experts comme les novices. Le principe de ces soirées est de permettre aux adultes, de jouer entre eux à des jeux de leur choix. Elles permettent de rencontrer d'autres personnes, de se retrouver et de découvrir des jeux.

8. Partenaires

La ludothèque s'inscrit dans une démarche partenariale et constructive auprès des acteurs de son territoire et notamment :

- Du SIVSC (Syndicat Intercommunal à Vocation Social de Chautagne),
- Des mairies du territoire,
- Des écoles de Chautagne,
- Des crèches, des EPHAD et tout lieu de vie du territoire,
- Des associations telles que l'ALCC,
- Des commerces et entreprises du secteur.